

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2010

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde		p. 1
Présentation de l'entreprise		p. 2
Organisation informatique et comptable		p. 3 et 4
DOSSIER 1 : Gestion des ventes et de la trésorerie	(18 points)	p. 5
DOSSIER 2 : Préparation de la déclaration de TVA et choix fiscal	(20 points)	p. 6
DOSSIER 3 : Recrutement de personnel	(20 points)	p. 7
DOSSIER 4 : Travaux de fin d'exercice	(22 points)	p. 8

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 : Gestion des ventes et de la trésorerie

Annexe 1 : Factures de ventes.....	p. 9
Annexe 2 : Extrait du journal de banque	p. 10
Annexe 3 : Modalités de financement des achats de véhicules neufs effectués par GARAGE ARMAND	p. 10
Annexe 4 : État adressé par FINAUTO au 30/11/2009.....	p. 10

DOSSIER 2 : Préparation de la déclaration de TVA et choix fiscal

Annexe 5 : Règlement des prestations du service après-vente	p. 11
Annexe 6 : Informations relatives à la TVA sur les véhicules d'occasion	p. 11
Annexe 7 : Extrait de la balance de novembre 2009.....	p. 12
Annexe 8 : Évolution du chiffre d'affaires et des créances du service après-vente	p. 12

DOSSIER 3 : Recrutement de personnel

Annexe 9 : Note de service du service après vente	p. 13
Annexe 10 : Détail des charges relatives au CDD	p. 13
Annexe 11 : Extrait du code du travail.....	p. 14
Annexe 12 : Extrait lettre d'embauche d'un mécanicien en CDI.....	p. 14
Annexe 13 : Télécopie envoyée par l'Agence INTERMA.....	p. 15

DOSSIER 4 : Travaux de fin d'exercice

Annexe 14 : Informations sur les cessions	p. 16
Annexe 15 : Informations fiscales sur le tableau 2059-A et sur le régime des plus et moins-values.....	p. 16
Annexe 16 : Informations relatives aux stocks	p. 17
Annexe 17 : Fiche d'évaluation des ristournes à recevoir au 31/12/2009.....	p. 17

Annexes à rendre avec la copie :

- **Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable.....** p. 18
- **Annexe B : Tableau de calcul de la TVA à payer du mois de novembre 2009.....** p. 19
- **Annexe C : Tableau de comparaison du coût des CDD et des CTT.....** p. 20
- **Annexe D : Bordereau d'enregistrement comptable.....** p. 21
- **Annexe E : Traitement fiscal des plus et moins values.....** p. 22

(Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaire supplémentaire).

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : *Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.*

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter le code journal, la date, le numéro des comptes et un libellé.

Présentation de l'entreprise

- Le GARAGE ARMAND, SAS au capital de 45 000 € a pour activité l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion, de pièces détachées et la réparation de véhicules automobiles. Le GARAGE ARMAND n'a pas d'activité de vente de carburant.

Le garage est concessionnaire d'une marque française d'automobile. Il y a quelques années, le GARAGE ARMAND a pris une participation à hauteur de 67 % dans une autre concession de la région dénommée Garage ARMAND-SAVEL.

- La clientèle est composée d'agents de la marque, de particuliers, d'entreprises (notamment des loueurs de véhicules) et de collectivités territoriales qui font appel au GARAGE ARMAND pour l'entretien de leur flotte de véhicules ou l'acquisition de véhicules de tourisme ou utilitaires. On trouve également parmi les clients les différentes compagnies d'assurance qui prennent en charge les réparations en cas de sinistres.

- Les achats de véhicules neufs et de pièces détachées sont réglés directement à la filiale financière du constructeur, la société FINAUTO.

- Les sigles utilisés par le GARAGE ARMAND pour identifier ses activités sont les suivants :

- **APV** : après-vente (activité d'entretien et de réparation) ;
- **VN** : véhicules neufs ;
- **VO** : véhicules d'occasion ;
- **PR** : pièces détachées.

- Pour l'imposition des bénéfices, le GARAGE ARMAND relève du régime réel normal. Il est soumis à l'impôt sur les sociétés.

- En matière de TVA :

- il n'a pas opté pour la TVA sur les débits concernant l'activité d'entretien et de réparation ;
- il est soumis au régime particulier de TVA sur la marge pour les ventes de véhicules d'occasion ;
- les différentes activités sont taxées au taux de 19,60 %.

- L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

- Monsieur BROSSIER dirige le service comptable, composé de trois comptables chargés des clients, des fournisseurs, de la trésorerie et de l'inventaire.

Vous avez été recruté(e) pour renforcer cette équipe. Il vous confie quatre dossiers qui mobilisent vos compétences comptables, fiscales et sociales :

- **DOSSIER 1** : Gestion des ventes et de la trésorerie
- **DOSSIER 2** : Préparation de la déclaration de TVA et choix fiscal
- **DOSSIER 3** : Recrutement de personnel
- **DOSSIER 4** : Travaux de fin d'exercice

Organisation informatique et comptable

Organisation informatique

Le GARAGE ARMAND est équipé d'un progiciel de gestion intégré spécifique aux distributeurs automobiles de la marque et recouvrant la gestion de stock, le planning atelier, la gestion commerciale, le marketing et la comptabilité.

Organisation de la comptabilité

✓ Les journaux auxiliaires

Le GARAGE ARMAND utilise les journaux auxiliaires suivants :

- | | | | |
|--|----|------------------------------|----|
| - le journal des achats : | AC | - le journal des ventes : | VE |
| - le journal de banque : | BA | - le journal de caisse : | CA |
| - le journal des opérations diverses : | OD | - le journal des à nouveau : | AN |

✓ Les comptes généraux

Les comptes généraux sont constitués de 6 caractères numériques.

✓ Les comptes de tiers

Les comptes de tiers font l'objet d'une codification numérique.

Exemple :

401500	Automobiles PEUGEOT
411358	Client MAIF Assurances (1)

(1) Ce compte est rattaché au compte collectif 411300 Clients Prestations APV

Règles comptables

✓ Comptabilisation des ventes de véhicules neufs aux particuliers

Le GARAGE ARMAND n'ouvre pas de compte individuel pour les clients particuliers. En conséquence, le compte 411100 « Clients VN » est utilisé au journal des ventes.

✓ Enregistrement des débours du carburant et de cartes grises

Le GARAGE ARMAND ne commercialise pas de carburant. Avant de livrer un véhicule aux clients, le carburant est acheté dans une station service voisine et refacturé aux clients.

De même, le montant des cartes grises est acquitté en préfecture et refacturé aux clients.

Ces frais sont imputés dans des subdivisions du compte 467000.

Règles fiscales relatives à la TVA

✓ Débours

Le carburant refacturé sans marge lors d'une vente de véhicule n'est pas soumis à la TVA.

Les droits de timbre sur les cartes grises recouverts par les concessionnaires automobiles ne sont pas assujettis à la TVA et n'entrent pas de ce fait dans la base d'imposition.

✓ Véhicules d'occasion

Les ventes de véhicules d'occasion relèvent de la TVA sur la marge. Les factures mentionnent un prix TVA comprise, sans indiquer le montant de la TVA incluse. Elles sont enregistrées pour un montant TTC.

Extrait du plan des comptes de la société GARAGE ARMAND

.....	
145000	Amortissements dérogatoires
215400	Matériel et outillage
261300	Titres de participation Garage ARMAND-SAVEL
281540	Amortissement matériel et outillage
372000	Stock de pièces détachées
397200	Dépréciation du stock de pièces détachées
409880	RRR à obtenir sur pièces détachées
411100	Clients VN
411300	Clients Prestations APV
419100	Clients, acomptes reçus sur véhicules neufs
419300	Clients, acomptes reçus sur APV et pièces détachées
445620	TVA déductible sur immobilisations
445640	TVA déductible sur encaissements
445660	TVA déductible s/ autres biens et services
445710	TVA collectée 19,6 %
445740	TVA collectée en attente d'encaissement
445800	TVA à régulariser sur RRR à recevoir
462000	Créances sur cessions d'immobilisations
467100	Débours clients carte grise
467500	Débours carburant
512130	LCL
603700	Variation des stocks de marchandises
606160	Carburant
607230	Achats de véhicules d'occasion (régime de la marge)
607320	Pièces détachées Peugeot
609720	RRR obtenus sur achats de pièces détachées
609735	Rabais divers sur véhicules neufs
668000	Agios FINAUTO
675200	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés : immobilisations corporelles
675600	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés : immobilisations financières
681124	Dotations aux amortissements du matériel et outillage
681720	Dotations aux dépréciations du stock de pièces détachées
687250	Dotation aux amortissements dérogatoires
706000	Ventes APV prestations d'entretien et de réparation
707120	Ventes de véhicules particuliers neufs
707130	Ventes de véhicules utilitaires neufs
707232	Ventes de véhicules d'occasion TTC (régime de la marge)
707620	Ventes de pièces détachées
709700	Remise commerciale s/ventes de véhicules neufs et pièces détachées
768000	Bonification d'intérêts FINAUTO
775200	Produits des cessions des immobilisations corporelles
775600	Produits des cessions des immobilisations financières
781720	Reprises sur dépréciations du stock de pièces détachées
787250	Reprises sur amortissements dérogatoires
.....	

DOSSIER 1 – GESTION DES VENTES ET DE LA TRÉSORERIE

Monsieur BROSSIER vous confie des travaux relatifs aux opérations de ventes et de trésorerie de décembre 2009.

A – Enregistrement de deux factures de ventes de décembre

Monsieur BROSSIER vous demande de comptabiliser :

- la facture de réparation du véhicule accidenté pris en charge par MAIF Assurances ;
- la facture de vente d'un véhicule neuf au client CYMES (Client particulier).

Vous disposez :

- de l'**annexe 1 : Factures de ventes** ;
- de l'**annexe 2 : Extrait du journal de banque**.

Travail à faire :

Comptabiliser les deux factures de l'**annexe 1** sur le bordereau de l'**annexe A (à rendre avec la copie)**

B – Financement des véhicules neufs achetés par GARAGE ARMAND

La société FINAUTO finance les achats de véhicules neufs par les concessionnaires au constructeur.

À la fin de chaque mois, elle adresse au GARAGE ARMAND, pour les véhicules acquis auprès du constructeur, un état des véhicules en stock pour lesquels le règlement n'est pas intervenu.

Monsieur BROSSIER vous charge de comptabiliser les agios dus à FINAUTO au titre du mois de novembre 2009.

Vous disposez :

- de l'**annexe 3 : Modalités de financement des achats de véhicules neufs effectués par GARAGE ARMAND** ;
- de l'**annexe 4 : État adressé par FINAUTO au 30/11/2009**.

Travail à faire :

1 – Vérifier les intérêts dus à FINAUTO au titre du mois de novembre 2009.

2 – Enregistrer ces intérêts sur le bordereau de l'**annexe A (à rendre avec la copie)**.

DOSSIER 2 – PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE TVA ET CHOIX FISCAL

La société GARAGE ARMAND télétransmet tous les mois sa déclaration de TVA par Internet sur le site www.impots.gouv.fr.

A – Tableau préparatoire à la télédéclaration de TVA

Monsieur BROSSIER vous charge de préparer pour le mois de novembre 2009 la télédéclaration sur Internet. À cet effet, il vous demande de compléter la maquette du tableau préparatoire sur le tableur. Vous disposez :

- de l'annexe 5 : Règlement des prestations du service après-vente ;
- de l'annexe 6 : Informations relatives à la TVA sur les véhicules d'occasion ;
- de l'annexe 7 : Extrait de la balance de novembre 2009.

Travail à faire :

Compléter le tableau de calcul de la TVA à payer figurant en *annexe B (à rendre avec la copie)*

B - Note de synthèse sur le choix de l'option pour la TVA sur les débits

La société GARAGE ARMAND n'a pas opté pour la TVA sur les débits concernant son activité de service après-vente. Or, Monsieur BROSSIER s'interroge sur l'opportunité d'exercer une telle option. Vous disposez :

- de l'annexe 5 : Règlement des prestations du service après-vente ;
- de l'annexe 8 : Évolution du chiffre d'affaires et des créances du service après-vente.

Travail à faire :

Pour permettre d'orienter le choix de Monsieur BROSSIER rédiger, au 20 décembre 2009, une note structurée et argumentée précisant :

- les avantages et inconvénients de l'option pour les débits par rapport au régime général des encaissements ;
- l'opportunité d'exercer cette option pour GARAGE ARMAND au regard de l'importance de l'activité service après-vente et du volume des créances correspondantes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez dans cette note en tant que « le ou la comptable ».

Au 31 décembre 2009, le GARAGE ARMAND emploie 45 salariés.

Depuis quelques années la société constate que, pendant la période couvrant les mois d'avril à juillet, le service après-vente connaît un accroissement important de son activité lié notamment à des demandes de révisions en vue du départ en vacances d'été.

Jusqu'à présent la société a eu recours aux heures supplémentaires auprès de ses mécaniciens mais cette solution rencontre des limites (heures supplémentaires contingentées, refus d'heures par certains salariés, etc). Elle envisage donc de recruter pendant cette période des salariés en contrat à durée déterminée (CDD) ou en contrat de travail temporaire (CTT).

Votre mission consiste à conseiller Monsieur BROSSIER sur le choix d'une forme de contrat de courte durée et sur les obligations sociales à accomplir. Vous disposez :

- de l'annexe 9 : Note de service du service après-vente ;
- de l'annexe 10 : Détail des charges relatives au CDD ;
- de l'annexe 11 : Extrait du Code du Travail ;
- de l'annexe 12 : Extrait de la lettre d'embauche d'un mécanicien en CDI ;
- de l'annexe 13 : Télécopie envoyée par l'agence INTERIMA.

A – Calculs relatifs au choix du contrat de courte durée

Vous étudiez les critères financiers conduisant à prendre en compte pour effectuer ce choix.

Travail à faire :

À partir des informations figurant dans les **annexes 9, 10, 11, 12 et 13**, calculer pour les trois emplois envisagés, dans le tableau de *l'annexe C (à rendre avec la copie)* :

- le coût du recours à des CDD ;
- le coût du recours à une entreprise d'intérim.

B – Embauche dans le cadre d'un CDD

Suite à votre analyse chiffrée et à partir d'autres critères non financiers, Monsieur BROSSIER décide de recourir au CDD pour faire face au surcroît d'activité.

Travail à faire :

1 – Indiquer pour quelles raisons le modèle de lettre d'embauche présentée à **l'annexe 12** ne peut être utilisé pour formaliser le recrutement des mécaniciens en CDD.

2 – Préciser les obligations sociales que Monsieur BROSSIER doit accomplir dans le cadre de ces embauches en CDD.

DOSSIER 4 – TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE

Début janvier 2010, Monsieur BROSSIER vous confie des travaux d'inventaire pour l'établissement des comptes annuels au 31/12/2009 et la préparation de la liasse fiscale.

A – Cession d'immobilisations et tableau des plus et moins-values

Le garage a décidé d'acquérir un banc de mesure plus moderne. L'ancien banc de mesure a été vendu le 1^{er} décembre à un garage de la région. Seules les écritures relatives à la vente ont été enregistrées.

D'autres immobilisations ont été cédées et elles ont déjà été enregistrées en comptabilité.

Vous êtes chargé(e) de traiter les cessions en comptabilité et en fiscalité. Vous disposez :

- de l'**annexe 14 : Informations sur les cessions** ;
- de l'**annexe 15 : Informations fiscales sur le tableau 2059-A et sur le régime des plus et moins-values**.

Travail à faire :

1 – Présenter sur ***l'annexe D (à rendre avec la copie)***, les écritures relatives à la régularisation des amortissements et à la sortie de l'actif du banc de mesure cédé.

2 – Pour l'exercice 2009, compléter et totaliser le tableau 2059-A sur ***l'annexe E (à rendre avec la copie)*** :

- cadre A pour la ligne de détermination de la valeur résiduelle du banc de mesure ;
- cadre B pour l'ensemble des immobilisations ;
- ligne des plus et moins-values nettes à court terme et à long terme.

3 – Compléter sur ***l'annexe E (à rendre avec la copie)*** l'extrait du tableau préparatoire à la déclaration 2058-A présentant l'incidence des plus ou moins-values nettes sur le résultat fiscal de l'exercice 2009.

B – Dépréciation du stock

La valorisation des stocks des pièces détachées est une préoccupation au GARAGE ARMAND en raison de leur importance.

Les pièces détachées achetées sont dépréciées selon une procédure spécifique applicable à la profession. Les autres actifs en stock ne font pas l'objet de dépréciation.

À partir de l'**annexe 16**, vous êtes chargé(e) de comptabiliser les dépréciations de l'exercice.

Travail à faire :

Enregistrer, au 31/12/2009, sur ***l'annexe D (à rendre avec la copie)***, les dépréciations du stock.

C – Traitement des ristournes

Le constructeur accorde, annuellement, une ristourne sur objectifs au GARAGE ARMAND en fonction des achats de pièces détachées. L'avoir est envoyé au début de l'exercice suivant.

Monsieur BROSSIER vous remet en **annexe 17** la fiche d'évaluation des ristournes à recevoir au titre de l'exercice 2009.

Travail à faire :

Calculer et comptabiliser au 31/12/2009 la ristourne à recevoir de la part d'Automobiles Peugeot sur le bordereau de ***l'annexe D (à rendre avec la copie)***.

ANNEXE 1 : FACTURES DE VENTES

Garage ARMAND Concessionnaire – Réparateur agréé Distributeur de pièces détachées Peugeot SAS au capital de 45 000 € 13 avenue Paul Langevin 93 340 Le Raincy FR4125602502				FACTURE n° 9158016 Doit : MAIF Assurances Immeuble le Millenium 2 av. Francis Perrin 93211 St Denis
N° Client :	411358			
Votre commande :	H0980979	Le 10/12/2009		
Marque	V.I.N.	N° immatriculation	N° commande	
Peugeot	VF31AKF523209	312CGL93	21430	
<i>Désignation</i>	<i>N° pièce</i>	<i>Qté</i>	<i>P.U. HT</i>	<i>Montant</i>
<u>Main d'œuvre (en heures)</u>				
Carrosserie aile		15,0 h	123,80	1 857,00
Peinture avant		5,5 h	71,00	390,50
Essai après travaux		1,5 h	71,00	106,50
<u>Total Main d'oeuvre</u>				2 354,00
<u>Pièces</u>				
Pare-chocs avant 14 80469	7401.73	1	219,96	219,96
Feu avant 14 80469	7401.34	1	34,13	34,13
Vis TF Standard	6905.36	4	0,44	1,76
Nettoyant	9736.66	1	2,98	2,98
<u>Total Pièces</u>				258,83
Montant non soumis à TVA	Base TVA	TVA	Montant TTC	
	2 612,83	512,11	3 124,94	
Net à payer TTC				3 124,94
Règlement : Payable au 31/01/2010				

Garage ARMAND Concessionnaire – Réparateur agréé Distributeur de pièces détachées Peugeot SAS au capital de 45 000 € 13 avenue Paul Langevin 93 340 Le Raincy FR4125602502				FACTURE n° 0112188 Doit : M. CYMES Alain 3 allée des cerfs 93 600 Aulnay Ss Bois
N° Client :	411100			
Votre commande	029150	Le 20/12/2009		
Marque	V.I.N.	N° immatriculation	N° commande	
Peugeot	VF33HGHZ54645	876EJP93	02355	
<i>Désignation</i>	<i>N° pièce</i>	<i>Qté</i>	<i>P.U. HT</i>	<i>Montant</i>
308 5P 1,6VTi 120 CV		1		
Gris cendré				
Prix clés en mains				19 816,05
Aide au stationnement arrière				267,56
Vitres latérales AR surteintées				83,61
Pack Electrification				100,33
Peinture métallisée				359,53
Remises				- 1 881,27
Débours Carte grise				277,00
Débours Carburant				15,00
Tapis offert, véhicule équipé de série d'un antidémarrage SRA 4 étoiles				
Montant non soumis à TVA	Base TVA	TVA	Montant TTC	
292,00	18 745,81	3 674,18	22 711,99	
Acompte (votre acompte du 28/11/2009)				- 1 100,00
Net à payer TTC				21 611,99
Règlement : Payable au comptant à la date de facturation				

ANNEXE 2 : EXTRAIT DU JOURNAL DE BANQUE

• Extrait de l'édition du journal de banque relatif aux opérations de l'annexe 1

Date	N° Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire				
28/11/2009	512130 419100		LCL Clients, acomptes reçus sur VN	Acompte CYMES Alain n° 029150	1100.00	1100.00
15/12/2009	467100 512130		Débours clients carte grise LCL	Chq n°	277.00	277.00
18/12/2009	467500 512130		Débours carburant LCL	Chq n°	15.00	15.00
				Carburant CYMES Alain Commande n°02355		

ANNEXE 3 : MODALITÉS DE FINANCEMENT DES ACHATS DE VÉHICULES NEUFS EFFECTUÉS PAR GARAGE ARMAND

FINAUTO finance les véhicules neufs du constructeur achetés par les concessionnaires et stockés avant d'être vendus selon le dispositif suivant :

Modalités de financement des concessionnaires	Conditions financières	Tarification
✓ règlement de 0 à 30 j :	Crédit gratuit	
✓ crédit de 31 à 60 j :	Facturation d'agios	Taux annuel 2%
✓ crédit au-delà de 60 j :	Facturation d'agios	Taux annuel 4%

Remarque : Les agios facturés par FINAUTO sont calculés sur un mois complet pour tout crédit accordé et sont uniquement constitués d'intérêts.

ANNEXE 4 : ÉTAT ADRESSÉ PAR FINAUTO AU 30/11/2009

Chaque mois, FINAUTO adresse au GARAGE ARMAND un état du stock de véhicules neufs qu'elle a financés et que GARAGE ARMAND n'a pas encore payés.

Il correspond aux véhicules payés au constructeur par FINAUTO. Dès que le concessionnaire vend l'un de ces véhicules en stock, FINAUTO en est averti via le système informatique. Le véhicule sort du stock financé et le concessionnaire règle le véhicule à FINAUTO. C'est à partir de cet état que FINAUTO détermine chaque mois les agios facturés au concessionnaire.

FINAUTO Société de financement des réseaux automobiles			GARAGE ARMAND 13 avenue Paul Langevin 93 340 Le Raincy
ETAT DU STOCK FINANCÉ AU 30/11/2009			
Antériorité du stock financé			
Nombre de jours	Nombre de véhicules	Montant HT	
0 à 30 jours	7	198 503,37	
31 à 60 jours	2	29 323,95	
61 à 90 jours	5	50 450,48	
Total véhicules neufs	14	278 277,80	

Le relevé bancaire LCL du 8/12/09 indique un débit de 217,04 euros au titre des agios FINAUTO de novembre 2009.

ANNEXE 5 : RÈGLEMENT DES PRESTATIONS DU SERVICE APRÈS-VENTE

Les prestations fournies par le service après-vente sont réglées de la façon suivante :

- *Pour les clients particuliers : règlement au comptant ;*
- *Pour les clients entreprises et les collectivités : règlement à 30 jours à réception de la facture.*

Le montant HT des prestations après-vente encaissées en novembre 2009 représente 95 % des ventes enregistrées dans le compte « 706000 - Vente APV prestations d'entretien et réparations ».

Les créances sur prestations de services d'octobre ont toutes été encaissées en novembre et s'élèvent à 8 312,20 €.

ANNEXE 6 : INFORMATIONS RELATIVES A LA TVA SUR LES VÉHICULES D'OCCASION

1) Données relatives aux véhicules d'occasion vendus en novembre

- Les véhicules d'occasion vendus en novembre ont tous été achetés en France, auprès de particuliers.
- Tous les véhicules vendus en novembre ont dégagé une marge bénéficiaire.
- Montant des achats correspondants aux véhicules d'occasion revendus en novembre : 131 560 €.

2) Extrait du précis de fiscalité 2009 de la DGFIP (Ministère du budget)

§ 2817 Un assujetti-revendeur est un assujetti, qui, dans le cadre de son activité économique acquiert ou affecte aux stocks de son entreprise ou importe en vue de leur revente des biens d'occasion, des œuvres d'art, objets de collection ou d'antiquité (...).

§ 2817-2 (...) la base d'imposition est constituée par la marge réalisée par l'assujetti-revendeur pour les livraisons de biens d'occasion, d'œuvres d'art, objets de collection ou d'antiquité (...)

La marge obtenue par différence entre le prix de vente TTC et le prix d'achat est une marge TTC qui doit être ramenée hors taxe (...).

ANNEXE 7 : EXTRAIT DE LA BALANCE DE NOVEMBRE 2009

Balance générale en euros		GARAGE ARMAND			
Compte	Libellé	Total du 01/11/2009 au 30/11/2009		Solde au 30/11/2009	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
445640	TVA déductible sur encaissements	1 805,60	531,60	1 274,00	
445660	TVA déductible s/ autres biens et services	174 440,00		174 440,00	
445710	TVA collectée 19.6 %		221 165,55		221 165,55
445740	TVA collectée en attente d'encaissement	1 362,20	1 223,93	138,27	
.....					
706000	Ventes APV prestations d'entretien et réparations		124 890,60		124 890,60
707120	Ventes véhicules particuliers neufs		846 312,10		846 312,10
707130	Ventes véhicules utilitaires neufs		29 687,80		29 687,80
707232	Ventes véhicules d'occasion TTC régime de la marge	2 452,40	130 452,40		128 000,00
707620	Ventes pièces détachées				
709700	Remise commerciale s/ventes de véhicules neufs et pièces détachées	1 200,30		1 200,30	
.....					

ANNEXE 8 : ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES CRÉANCES DU SERVICE APRÈS-VENTE

Année 2009	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Chiffre d'affaires net H.T	2 002 650	1 929 400	1 389 355	1 645 255	1 552 250	1 295 130
Dont CAHT sur APV	180 234	175 576	105 020	148 100	139 698	124 891
Créances TTC sur APV à la fin du mois	8 611,20	14 651,40	7 534,80	9 735,44	8 312,20	7 468,46

ANNEXE 9 : NOTE DE SERVICE DU SERVICE APRÈS-VENTE

NOTE DE SERVICE

Émetteur : Service après vente – M. Jular

Destinataire : M. Armand – P.D.G

Objet : Demande d'embauche de 3 mécaniciens

Le 03 janvier 2010

Pour faire suite à la réunion du 20 décembre 2009, nous vous demandons votre accord pour l'embauche de 3 mécaniciens en contrat de courte durée pour la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 juillet 2010, à raison de 35 heures hebdomadaires.

M. Jular

Responsable du service après vente

Le 06 janvier 2010,

Bon pour accord soit à l'embauche en CDD de 3 mécaniciens à l'échelon 8 de qualification A4 avec les primes habituelles soit recours à 3 intérimaires. Voir avec M. BROSSIER pour choix en fonction du coût.
M. Armand

ANNEXE 10 : DÉTAIL DES CHARGES RELATIVES AU CDD

1) Charges salariales, sociales et fiscales

Elles intègrent :

- Le salaire mensuel brut et les primes.
- L'indemnité de fin de contrat.
- L'indemnité de congés payés égale à 10 % de la rémunération brute totale versée (salaires, primes et indemnité de fin de contrat)
- Les charges patronales évaluées à 40 % de la rémunération brute (salaire brut, primes et indemnités diverses) et les impôts et taxes à 5 % de cette rémunération.
- La visite médicale par salarié embauché : 90 € HT

2) Charges liées au recrutement

Les charges liées au recrutement correspondent au :

- prix mensuel d'une annonce passée dans le journal « Le Parisien Emploi » : 500 € HT. La société GARAGE ARMAND envisage une publication pendant 2 mois.
- temps consacré à la sélection des CV et aux entretiens d'embauche des candidats. Cette tâche sera confiée au responsable du service après vente qui sera rémunéré en heures supplémentaires sur 2 semaines en fonction des éléments suivants :

Semaine	Nombre d'heures supplémentaires	Taux horaire (a)	Taux de majoration des heures supplémentaires
1 ^{ère} semaine	11 heures	35 euros	* 25 % pour les 8 premières heures
2 ^{ème} semaine	10 heures	35 euros	* 50 % pour les heures suivantes

(a) Ce taux comprend la rémunération du responsable et toutes les charges patronales et impôts sur les salaires.

ANNEXE 11 : EXTRAIT DU CODE DU TRAVAIL

Article L1242-14 : Les dispositions légales et conventionnelles [salaire, horaire...etc] ainsi que celles résultant des usages applicables aux salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée s'appliquent également aux salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (...)

Article L1243-8 : Lorsque, à l'issue d'un contrat de travail à durée déterminée, les relations contractuelles de travail ne se poursuivent pas par un contrat à durée indéterminée, le salarié a droit, à titre de complément de salaire, à une indemnité de fin de contrat destinée à compenser la précarité de sa situation. Cette indemnité est égale à 10 % de la rémunération totale brute versée au salarié. Elle s'ajoute à la rémunération totale brute due au salarié.

ANNEXE 12 : EXTRAIT DE LA LETTRE D'EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN EN CDI

GARAGE ARMAND
13 avenue Paul Langevin
93 340 Le Raincy

Monsieur K. Alaoui
3, rue des peupliers
93250 Villemomble

Objet : lettre d'embauche

Le 02 septembre 2009

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous confirmer votre engagement, en qualité de mécanicien autos spécialisé à compter du lundi 05 septembre 2009 à 08H30.

Le classement de votre emploi est le suivant :

Échelon : 8 qualification : A4

Votre salaire mensuel brut **sera de 1450 €** pour 35 heures hebdomadaire, auquel s'ajoutera la rémunération des heures supplémentaires, **une prime d'assiduité de 75 € brut et de qualité de 80 € brut**.

Votre engagement ne deviendra définitif qu'à l'expiration de la période d'essai.....

.....

ANNEXE 13 : TÉLÉCOPIE ENVOYÉE PAR L'AGENCE INTÉRIMA

TÉLÉCOPIE

Émetteur : Agence Intérima - 01.53.56.38.20

Date d'émission : le 05 janvier 2009

À l'attention de Monsieur Brossier.

Cher Monsieur,

Pour faire suite à notre entretien téléphonique de ce jour concernant le recrutement de 3 mécaniciens de niveau A4, nous vous confirmons nos prix de mise à disposition dans le tableau ci-après. Nous vous rappelons que le prix facturé est obtenu en multipliant le coefficient de facturation par le prix de base. Ce coefficient dépend de la durée du contrat de mise à disposition.

Restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Les responsables « secteur automobile »

M. Roméo et M. Halpha

Durée du contrat	1 à 2 mois	3 à 5 mois	6 à 8 mois	Au-delà de 8 mois
Coefficient de facturation	2,4	2,1	2	1,90
Prix de base HT pour un contrat d'une durée d'un mois	1 500 €			

ANNEXE 14 : INFORMATIONS SUR LES CESSIONS

• Cession du banc de mesure

Extrait de l'édition du journal d'OD

Date	Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire				
1/12/2009	462000 775200 445710		Créances sur cessions d'immobilisations Produits des cessions d'immobilisations corporelles État TVA collectée	Facture n° 12/5623 vente banc de mesure / Garage BROCA	3 468.40	2 900.00 568.40

Extrait de l'édition du journal de banque

Date	Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire				
1/12/2009	512130 462000		LCL Créances sur cessions d'immobilisations	Chèque n°381654 / Garage BROCA	3 648.40	3 648.40

• Tableau d'amortissement du banc de mesure cédé :

Désignation : banc de mesure Acquis et mis en service le : 1/10/2006 Durée d'amortissement : 5 ans				
Base d'amortissement économique : 12 430 €		Base d'amortissement fiscal : 12 430 €		
Mode d'amortissement économique : linéaire		Mode d'amortissement fiscal : dégressif (taux dégressif = 35%)		
Exercice	Amortissement		Dérogatoire	
	Économique	Fiscal	Dotation	Reprise
2006	621.50	1 087.63	466.13	
2007	2 486.00	3 969.83	1 483.83	
2008	2 486.00	2 580.39	94.39	
Du 1-01-2009 au 30-11-2009	2 278.83	2 196.40		82.43
TOTAL	7 872.33	9 834.25	2 044.35	82.43

ANNEXE 15 : INFORMATIONS FISCALES SUR LE TABLEAU 2059-A ET SUR LE RÉGIME DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détermination des plus et moins-values - Imprimé 2059-A

Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (col. 4) : Ces amortissements s'entendent de ceux qui ont été inscrits en comptabilité et qui ont été admis en déduction pour la détermination du résultat fiscal, y compris les amortissements dérogatoires. [...]

Extrait Revue Fiduciaire n° 978 – 21 mars 2008

Régime des plus et moins-values à l'IS

► **Plus-values et moins-value relevant du taux normal de l'IS**

Le régime des plus-values à court terme s'applique aux plus-values suivantes :

- 1) ensemble des plus-values réalisées lors de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles, notamment les fonds de commerce, les terrains, les immeubles ou les brevets (sous réserve de l'application du régime de la propriété industrielle) ; ces plus-values sont hors du champ d'application du régime des plus-values à long terme ;
- 2) plus-values de cession de titres de placement et de titres exclus du régime des plus-values à long terme, ainsi que les dotations et les reprises des dépréciations se rapportant à ces titres [...]
- 3) plus-values de cession de titres de participation au sens fiscal détenus depuis moins de deux ans.

Les plus et moins-values à court terme constituent un élément du résultat imposable à l'IS dans les conditions de droit commun. [...]

► **Plus-value à long terme relevant du taux zéro**

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2008, sont exonérés d'IS (taux zéro), sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5%, les plus-values de cession de titres de participation au sens fiscal (autres que les titres à prépondérance immobilière) détenus depuis au moins deux ans.

Extrait Revue Fiduciaire n° 978 – 21 mars 2008

ANNEXE 16 : INFORMATIONS RELATIVES AUX STOCKS

• Extrait au 31/12/2009 de l'état des dépréciations des pièces détachées

PIECES		Stock évalué au prix d'achat au 31/12/2009			Taux de dépréciation 2009	Montant dépréciations 2009
N°	Désignation	Qté	P.U.	Montant		
.....	...	...	...	...	...	...
97501207.80	Palier	5	0,90	4,50	-	-
97516686.80	Bague élastique	12	1,13	13,56	30 %	4,07
97900706.7R	Transmission LST	2	167,56	335,12	95 %	318,36
.....	...	...	...	...	...	...
Total des dépréciations - exercice 2009						71 225

• Extrait du BILAN-ACTIF (modèle DGFIP N° 2050) au 31/12/2008

						exercice N clos le 31/12/2008	N-1 31/12/2007
						Net 3	Net 4
		Brut 1	Amortissements, dépréciations 2				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	En cours de production de services	BP	12 046	BQ	12 046	10 879
							
		Marchandises	BT	2 157 977	BU	80 343	2 432 919
							
	CREANCES	Clients et comptes rattachés	BX	695 765	BY	17 566	678 199
		Autres créances	BZ	1 158 304	CA		1 158 304
							
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	CD				
		Disponibilités	CF	247 231		247 231	200 622

ANNEXE 17 : FICHE D'ÉVALUATION DES RISTOURNES À RECEVOIR AU 31/12/2009

Fournisseur : AUTOMOBILES PEUGEOT	
Taux de ristourne contractuelle :	3,75 %
Achats HT de pièces de rechange en 2009 :	1 825 190 €

ANNEXE A (à rendre avec la copie) : BORDEREAU D'ENREGISTREMENT COMPTABLE

[illegible]

ANNEXE B : TABLEAU DE CALCUL DE LA TVA À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2009

	Montant arrondi	JUSTIFICATION	
		N° comptes utilisés	Détail du calcul éventuel
<u>Chiffre d'affaires net des véhicules neufs et pièces détachées :</u> Ventes véhicules neufs Ventes de pièces détachées Remises sur véhicules neufs et pièces détachées			
Total			
<u>Chiffre d'affaires net sur prestations réalisées :</u> Ventes de prestations sur véhicules Remises sur prestations	néant		
Total			
<u>Base de calcul de la TVA exigible hors VO :</u> Chiffre d'affaires net des véhicules neufs et pièces détachées Chiffre d'affaires net sur prestations encaissées du mois Chiffre d'affaires net sur prestations encaissées du mois précédent			
Total			
<u>Marge TTC sur les véhicules d'occasion :</u> Ventes de véhicules d'occasion (V.O) Achats de véhicules d'occasion (V.O)			
Marge TTC des VO			
TVA sur la marge des V.O			
TVA exigible hors V.O			
TVA déductible sur autres biens et services			
TVA sur la marge des V.O			
Total TVA à payer			

N.B : les montants à soustraire devront être mis entre parenthèse ()

ANNEXE C : TABLEAU DE COMPARAISON DU COÛT DES CDD ET DES CTT

Coût des 3 embauches en CDD	Montant	Justification du calcul
<u>Charges d'emploi :</u>		
<u>Charges de recrutement :</u>		
<i>Coût total</i>		
Coût du recours à 3 CTT	Montant	Justification du calcul
<u>Charges d'intérim :</u>		
<i>Coût total</i>		

ANNEXE D (à rendre avec la copie) : BORDEREAU D'ENREGISTREMENT COMPTABLE

[illegible]

ANNEXE E (à rendre avec la copie) : TRAITEMENT FISCAL DES PLUS ET MOINS-VALUES

• Tableau 2059-A de détermination des plus et moins-values fiscales exercice 2009



N° 10179*13

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059 - A 2009

Désignation de l'entreprise :		Société "Garage ARMAND"						
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
I - Immobilisations	1 Pont élévateur FOG 15/02/2006	7 183		2 655		4 528		
	2 Titres de participation ARMAND-SAVEL 22/03/2000	4 500				4 500		
	3 Banc de mesure 01/10/2006							
	4							
B - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES								
Prix de vente *		Montant global de la plus-value ou de la moins value	COURT TERME	LONG TERME			Plus-values taxables à 16,5 %	
				16,50%	15% ou 16%	0%		
I - Immobilisations	1	7 190	2 662					
	2	7 500	3 000					
	3							
	4							
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
	17 Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *				+			
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				+			
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme				-			
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*		+		+			
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 11)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 12)		(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)			
CADRE C : Autres plus-values taxables à 16,5 %								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Extrait du tableau préparatoire à la déclaration 2058A pour le calcul du résultat fiscal 2009

	Aucun retraitement	Montant à réintégrer	Montant à déduire
Plus ou moins-value nette à court terme			
Plus ou moins-value nette à long terme			
• 15%			
• 0%			
Quote-part de frais et charges			